



Délibération N°04_06_2026

Objet : Désignation du représentant du SMD3 auprès de l'Association AMORCE

Séance du mardi 09 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juin, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	mercredi 03 juin 2026	
Nombre de délégués en exercice : 47	Nombre de délégués présents : 36	Nombre de votants : 39
Nombre de pouvoirs : 3		
Secrétaire de séance	M. Bernard TRIFFE	

Présents :
Pascal PROTANO, Marianne BEYNE, Thierry BOIDE, Frédéric CELERIER, Alain ANDRIEUX-CASSANT, Francis CIPIERRE, Bertrand COMBEAU, Samuel COUSTILLAS, Pierre André CROUZILLE, Michel DOBBELS, Michel DONNETTE, Dominique DURAND, Vincent FARGEAS, Claudine FAURE, Sylvie RAT, Nils FOUCHIER, Jacques GAMBRO, Lilian GILET, Cyril GOUBIE, Daniel GRUNTZ, Jean François JEANTE, Gé KUSTERS, François LAHONTA, Bruno LAMONERIE, Pascal LIABASTE, Sylvie LONGUEVILLE-PATEYAS, Cédric LOUGRAT, Alain MARTY, Bruno MONTI, Alain PEYROU, Martine PISTARINO, Serge TABOURET, Gérard TEILLAC, Bernard TRIFFE, Fernand VENTURA, Patrick VERGNOL

Absents :
Jean Claude CASSAGNOLE, Guillaume DURAND, Patrick GUILLEMET, Jacques MIGNIOT, Jérôme PEYRAT, Yannick ROLLAND, Eric SEGUY, Marc STOLTZ,

Pouvoirs :
Stéphane BECKER donne pouvoir à Alain MARTY
Nathalie MARRACHE donne pouvoir à Pascal PROTANO
Pascale ROUSSIE-NADAL donne pouvoir à Thierry BOIDE

Amorce est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et de leurs partenaires. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des Déchets, de Réseaux de chaleur ou d'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement et de la Propreté en faveur de la Transition Ecologique et de la Protection du Climat.

Cette association Loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects

techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'Energie, des Déchets, de l'Eau et Assainissement, de la Propreté et la Transition Ecologique à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Au vu des statuts de l'Association AMORCE, il est proposé de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter les intérêts du SMD3 auprès de cet organisme.

En conséquence, Monsieur le Président propose Monsieur Pascal PROTANO délégué titulaire et Monsieur Thierry BOIDÉ délégué suppléant auprès de l'Association AMORCE, afin de représenter le SMD3.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Pascal PROTANO délégué titulaire et Monsieur Thierry BOIDÉ délégué suppléant auprès de l'Association AMORCE pour représenter le SMD3.

AUTORISE Monsieur le Président du SMD3 à signer les différentes actes nécessaires à cette adhésion.

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	
-----------	------------	----------------	--

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le 11 JUN 2026

Pour extrait conforme :
Coulounieix-Chamiers le : 11 JUN 2026

Secrétaire de séance

Bernard TRIFFE

Président du SMD3

Pascal PROTANO